

MAIRIE
de



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 12 décembre 2014

THIVERVAL-GRIGNON

L'an deux mille quatorze, le 12 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents : Messieurs Rémi LUCET, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER, Dominique TRUFFAULT, Bertrand VACHETTE et Mesdames Liliane BAYANO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNÉ, Catherine LANEN et Laurence VAUVERT.

Absent : Monsieur Daniel BOSSE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint. L'ordre du jour sera traité sans ajout.

- 1. Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2014** est adopté à l'unanimité, sans amendement.
- 2. Délibération relative à la signature d'une convention avec l'Etat pour le raccordement d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

Monsieur le Maire dit que l'Etat, après une période d'arrêt du service de maintenance, a conclu un nouveau marché, et reprend cette mission.

Monsieur Bertrand VACHETTE demande pourquoi on doit signer cette » convention.

Monsieur le Maire précise que la sirène appartient à l'Etat, mais qu'elle est installée sur l'église – propriété de la commune et que la société EIFFAGE se chargera de son entretien, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement jusqu'à expiration du contrat de maintenance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3. Délibération relative à la signature d'une convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit de permettre à GrDF de poser des équipements (type boîtier) de télé-relève des compteurs des foyers équipés au gaz de ville.

Il est prévu 2 installations, situées en point haut : une sur l'église, à Thiverval et l'autre sur le hangar de Folleville, pour Grignon et Folleville.

Une redevance d'occupation du domaine public est établi pour 50€/équipement/an sur 20 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

4. Délibération relative à la signature d'une convention avec le réseau « au fil des pages »

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de Thiverval-Grignon au réseau de la communauté de communes, dont le siège est à Méré, même si la commune ne possède pas encore de lieu « bibliothèque ».

Il s'agit ici de nommer un représentant du Conseil Municipal au comité de pilotage (1 à 2 fois par an).

Madame Hélène CÔME se porte volontaire en précisant qu'elle souhaite développer un projet de bibliothèque et que ce réseau multiplie l'offre d'ouvrages, sans les difficultés de stockage et d'accueil du public.

Monsieur le Maire précise que la délibération comporte plusieurs articles, à savoir : la nomination d'un représentant, la signature de la convention, et l'avis favorable du CM sur l'adhésion au réseau de la commune de VICQ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. Délibération relative à la signature d'une convention avec l'EPFY

Monsieur le Maire précise que la convention précédente a été prolongée de quelques mois, en vue de la préparation d'une nouvelle convention.

Il s'agit de signer une convention en vue d'un projet sur la Cité Résidentielle. L'EPFY est un organisme départemental qui nous accompagne dans la réalisation de toute l'opération, même si le projet tarde à se réaliser.

Monsieur Michel BUXERAUD demande si le départ de l'AGRO est prévu. Monsieur le Maire dit que la date de septembre 2019 est annoncée mais que l'Assemblée Générale prévue en janvier 2015 en décidera.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

6. Informations du Maire :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du CM qu'un marché de mission de maîtrise d'œuvre limitée à la conception et au permis de construire pour la création d'un ensemble d'immeubles d'habitations individuelles et collectives, a été lancé.

56 architectes ont consulté l'annonce

14 ont retiré le dossier

9 ont présenté une offre

Au cours de la procédure, l'Ordre des Architectes d'Ile de France a demandé son retrait, au profit d'une procédure de concours (où chaque architecte est rémunéré pour son travail)

Après avoir argumenté auprès de l'ordre que ce projet ne serait pas réalisé par la Ville en direct mais par un opérateur privé (aménageur ou promoteur), sans réponse de leur part avant l'ouverture des plis et l'attribution du marché, nous avons opté pour l'attribution du marché.

Un second courrier de l'Ordre a demandé l'annulation du marché, sous peine de poursuite judiciaire.

Monsieur le Maire explique qu'il ne souhaite pas un tel démarrage au projet, ni d'aller en justice.

Il précise que chaque candidat a reçu un courrier d'annulation. L'architecte qui avait été retenu a un dossier très solide et sérieux ; son offre financière se situait en « moins disant ».

Il s'agit de « YAKO Architecte ».

Monsieur le Maire explique que la commune abandonne cette procédure pour se mettre en recherche d'un promoteur.

7. Questions diverses :

Rapport annuel 2013 du SIPTG :

Madame Catherine LANEN présente synthétiquement le rapport du SIPTG sur la qualité de l'eau.

Il en ressort une baisse des volumes consommés et une perte sur les tuyaux (fuites) inférieure aux objectifs.

Le document est consultable à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2013 du SIPTG.

Concernant les fuites d'eau, Madame Catherine LANEN rappelle qu'en cas de fuite après compteur, la Lyonnaise des Eaux ne peut facturer plus de 2 fois la consommation de la même période de 6 mois correspondants de l'année précédente et qu'elle ne pense pas utile de prendre une assurance individuelle.

Tour de table :

Monsieur Michel BUXERAUD formule une inquiétude quant à l'état du clocher qui semble abîmé sur sa face Sud-Ouest, coté vents dominants. Cela sera vérifié.

Monsieur Dominique TRUFFAULT rappelle le problème de la bande blanche du stop de la route des nourrices, pour les camions qui reviennent de l'usine. Monsieur le Maire précise que Cœur d'Yvelines, en charge de cette route, est prévenue.

Il rappelle également que la première séance de la commission sécurité routière s'est tenue en novembre. Le Salon des maires a été l'occasion de voir ce qui existait et la seconde séance est prévue le samedi 10 janvier. Elle se préoccupera du stationnement. A la demande de Monsieur Michel BUXERAUD, le sens de circulation sera également abordé.

Madame Laurence VAUVERT rappelle les festivités du week-end, à venir :

- La remise des colis aux seniors, samedi 13 à 11h00, en mairie
- Le marché de Noël, samedi à partir de 17h00, avec le concert de la chorale à l'église
- La sortie théâtre, dimanche après-midi et le dîner des seniors

Monsieur le Maire informe le Conseil que les élections départementales (remplaçant les élections cantonales) auront lieu les dimanche 22 et 29 mars 2015.

Deux candidats (en parité homme/femme) se présenteront. Ils auront chacun un suppléant de même sexe.

Le canton de Plaisir - les Clayes s /bois – Thiverval-Grignon intègre la commune de Beynes.

Concernant l'intercommunalité, les futures communautés d'agglomération dans le Grand Paris devront réunir 800 000 habitants et hors métropole, le seuil de 200 000 habitants est pressenti.

Monsieur le Maire précise qu'en un an, Cœur d'Yvelines n'a fait qu'intégrer les nouvelles communes, lors du passage à 31 villes. Tout cela pourrait être remis en cause.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochain Conseil Municipal prévu le 23 janvier 2015